

Commune de Pont-de-Poitte
Procès Verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Mardi 10 juin 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué le 6 juin, s'est réuni le mardi 10 juin 2025 à 20h00, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1^{er} adjoint, PERNOT Daniel 2^{ème} adjoint, BUISSON Daniel 3^{ème} adjoint, GAILLARD Nadine, GAVAND Jérôme, KOLLY Graziella, MEDIGUE Daniel, ROMAND Virginie, conseillers.

Absent excusé : BALLAND Pierre pouvoir à Patrick MARQUES, CABOCHE Nadine pouvoir à DEPARIS-VINCENT Christelle, DEVAUX Antoine, REVOL Pierre

Désignation du secrétaire : Jérôme GAVAND

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 20252. Vie communale, dont :
Point par M. Patrick MARQUES 1^{er} adjoint, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme3. Locations Pôle santé4. Travaux sur la commune, dont :<ol style="list-style-type: none">4.1. Point par M. Daniel PERNOT, 2^{ème} Adjoint, sur les travaux en cours et prévus, travaux par les agents4.2. Point travaux local technique et hangar à sel4.3. Autres travaux sur la commune : réfection voirie5. Point salle multi-activités6. Affouage 20257. Urbanisme et foncier, dont :
Point par M. Daniel BUISSON 3^{ème} Adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours | <ol style="list-style-type: none">8. Revitalisation, dont : choix du BE pour l'aménagement rue de la Gare9. Point Villages d'Avenir, dont : choix du BE pour aménagement entrée Pôle Santé et Place Mairie10. Personnel, dont :<ol style="list-style-type: none">10.1. Utilisation du Compte Personnel de Formation10.2. Mouvements de personnel : suppression /création/ modification de postes, SIVOS et Agence Postale11. Communauté de communes Terre d'Emeraude Répartition des délégués communautaires12. Questions diverses <p>Lecture des circulaires préfectorales
Commentaire sur les derniers textes ou projets de loi sur les collectivités locales
Lecture de divers courriers et mails reçus</p> |
|---|---|

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2025
Le procès-verbal du conseil municipal du 8 avril est approuvé à l'unanimité.
2. Vie communale, dont :
Point par M. Patrick MARQUES 1^{er} adjoint, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme
 - Vide Grenier : dimanche 15 juin au stade de foot de Pont de Poitte
 - Concours de pêche en float Tub le dimanche 22 juin au Port de la Saisse
 - Concerts les 12 et 21 juin organisés par Crêpes et Gourmandises sur la Place de la Fontaine. D'autres concerts seront également organisés les jeudis sur juillet et août
 - Fête d'été du groupe scolaire et conférence des maires TEC le vendredi 27 juin
 - Assemblée générale de Jura Lacs Football le 4 juillet
 - Bal populaire dimanche 13 juillet organisé par le Foyer Rural
 - Soirée moules frites et feux d'artifice le samedi 19 juillet organisé par le Comité d'Animation
 - Soirée festive et feux d'artifice le samedi 26 juillet organisé par le Foyer Rural
 - 7 juin : Inauguration de l'Office du Tourisme de Clairvaux

Marchés Place de la Fontaine :

- Produits frais du lundi 23 juin au lundi 1^{er} septembre 2025
- Marchés nocturnes des créateurs et artisans du mardi 1^{er} juillet au 19 août et éventuellement le 26 août

Informations diverses :

Le WC PMR est fonctionnel à côté de la salle multi6activités.

3. Locations Pôle santé

Mme Candice VERJUS s'installera à compter du 15 juin dans le cabinet partagé en tant qu'esthéticienne, soin à la personne 2 jours par semaine.

4. Travaux sur la commune, dont :

4.1. Point par M. Daniel PERNOT, 2ème Adjoint, sur les travaux en cours et prévus, travaux par les agents : tonte encore et encore, plantations par les conseillers et les agents. Difficulté de suivre la pousse de l'herbe car un agent est en formation personnelle.

4.2. Point travaux local technique et hangar à sel

Hangar : porte installée, permettant de créer un box fermé en fond de hangar.

Extension : les différents problèmes de niveau et la création d'une rampe extérieure vont être rattrapés. Le chéneau du local actuel a été modifié.

Une subvention de 25 %, soit 40 487 € a été attribuée par la préfecture (DETR).

4.3. Autres travaux sur la commune : réfection voirie

- **RD 49** : La couche de roulement est reprise par le département. Faute de place pour créer une bande cyclable sur un côté entre la Grande rue et le rond-point, 2 bandes blanches seront tracées par l'ARD au milieu afin de rétrécir la voie. La réfection d'une résine jaune comme avant incombe financièrement à la commune.
- **Réfection voirie lotissement Cordier (rues Gutt Grancher et du Crés)** : le montant des travaux étant estimés entre 35 000 et 40 000€ TTC et inscrits au budget, Mme le maire propose de demander une actualisation des devis concernant cette rue ainsi que celle du lotissement les Lattrets.
- **Modification de voirie des écoulements route de Poitte/ rue Pierre Morel** il faut étudier chaque solution, et limiter l'arrivée d'eau pluviale dans le réseau qui est unitaire sur ce secteur.
- **Reprise ponctuelle en Point à temps route de Largillay** : différée par rapport au budget.

SIDEC : suite à la rencontre avec le nouveau responsable « Electricité » du SIDEC, quelques lignes peuvent être remplacées gratuitement par du fil torsadé. M. Baptiste DERUDET pose la question de l'effacement de ces lignes (à la charge de la commune) : à Blesney, derrière le lotissement Tristan et en limite de parcelles ZH79/ ZH52, à la zone artisanale.

Le conseil se prononce favorablement pour le remplacement des lignes mais pas à leur effacement car elles n'impactent pas le paysage.

5. Point salle multi-activités

Toujours des problèmes avec le carrelage et un problème d'étanchéité.

La date d'inauguration est fixée le **20 septembre** au plus tard, en effet compte tenu des élections municipales, les services d'état sont tenus à une réserve à compter du 1^{er} septembre mais Mme la sous-préfète laissait entendre qu'ils pourraient peut-être se rendre disponibles. Le conseil se porte pour une inauguration en début d'après-midi.

6. Affouage 2025

Dévolution et destination des coupes 2025 : l'ONF propose que les parcelles 8_i, 10_p, 10_i, 30_p, sont des feuillus destinés à la vente en contrat et en concurrence, et à l'affouage.

Le conseil délibère à l'unanimité sur cette dévolution,

Une délibération sera prise.

Information des affouagistes à faire.

7. Urbanisme et foncier, dont :

- Point par M. Daniel BUISSON 3ème Adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours

2 DIA acceptées : 24 rue Gutt Grancher et 16 Grande rue

Déclaration préalables :

- 8 approuvées pour Isolation extérieure, édification de muret et pose de portail, modification de façade, remplacement volets roulants et habillage conduit de cheminée
- 3 en cours d'instruction : ravalement de façade *position du conseil sur un dépassement sur domaine public*), remplacement de menuiseries extérieures, modification ouverture et installation fenêtres de toit

- Avis sur le SCOT : suite à l'arrêt du SCoT le 11 mars les collectivités ont 3 mois pour apporter leur avis,

Mme le maire en tant que VP en charge de l'urbanisme lit la délibération prise lors du conseil communautaire du 2 avril concernant le SCoT et demande leurs avis aux conseillers. A l'unanimité, il est demandé :

- Que Pont de Poitte soit rajouté comme Bourg relais dans l'armature urbaine du SCoT, car la commune a été oubliée dans la rédaction du document d'arrêt.
- Que sur l'ensemble du Pays Lédonien, les bâtiments agricoles ne soient pas considérés comme consommateur d'espace et créateur d'artificialisation à partir de 2031, compte tenu qu'on leur demande de s'écarter des villages

Une délibération sera prise

- Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de la Gare (rives de l'Ain), et compte tenu de l'affaissement des garages rue de la Gare, sachant que la commune est propriétaire de la parcelle A 496 juste en dessous de ces garages, il conviendrait d'acquérir un maximum de garages pour d'une part faciliter les interventions ou démolition des plus dangereux, et ainsi sécuriser la rue et d'autre part favoriser l'aménagement de la rue de la Gare.

Le conseil se montre favorable à cette proposition qui vient compléter la délibération déjà prise sur les acquisitions foncières rue de la Gare dans le cadre du Parc de l'Ain.

Une délibération sera prise

8. Revitalisation, dont choix du BE pour l'aménagement rue de la Gare

6 bureaux d'études ont répondu à l'offre : Artelia, Atelier Zou, Arthur Remi, Indiggo, Atelier LJJN, Laboratoire des Transitions.

La commission d'appel d'offre s'est réunie une première fois pour l'ouverture des plis et a constaté la complétude des offres, puis une seconde fois en présence de Cécile DURAQUET du Pays lédonien pour l'analyse de ces offres selon les critères techniques suivants : qualité et pertinence de la compréhension du contexte et des enjeux (25%), pertinence de la méthodologie (25%), qualité et pertinence de l'équipe proposée (20%), et le critère financier pour 30 %.

L'analyse des offres est présentée au conseil.

Il apparaît que le Bureau d'Etude ZOU est le mieux disant sur ces critères. Sa proximité, Lons le Saunier, permet aussi de la réactivité et de limiter le nombre de jours d'interventions, ainsi le prix est de 27 805 € HT (33 366€ TTC) légèrement inférieur au budget (35 000€).

Le conseil retient le BE ZOU.

Une délibération sera prise.

Mme le maire fait part que le Comité de gestion LEADER a validé une subvention à hauteur de 70 % (UE + Région BFC)

9. **Point Villages d'Avenir**, dont choix du BE pour aménagement entrée Pôle Santé et Place Mairie

Suite à la sollicitation de gré à gré de 5 BE, seuls 3 ont répondu : CARTALLIER, Atelier Chardon et Indiggo.

Les travaux se montent globalement entre 110 000 € et 120 000€ pour les 2 projets.

L'analyse conduite par Léa VILLEMONTAIX en charge du dossier Village d'Avenir amène le conseil à reconsulter les BE sur leur prestation. Mesnois et Paternay doivent également donner leur avis.

10. Personnel, dont :

10.1. Utilisation du Compte Personnel de Formation

Chaque agent dispose d'un Compte Personnel de Formation, qu'il peut utiliser pour suivre une formation pour évoluer professionnellement. Les ordonnances 2017-53 du 19 janvier 2017 et le décret 2017-928 du 6 mai 2017 permettent aux collectivités de définir la prise en charge de la formation.

Ainsi il est proposé :

Article 1 :

- Un plafond de formation de 500€ /action de formation dans la limite d'une enveloppe annuelle de 500€
- Si plusieurs agents demandent au-delà du crédit budgété, priorité sera donnée à l'agent n'ayant pas fait de formation récemment et ayant le moins de qualification.

Article 2 :

Les frais de déplacement, hébergement et repas ne seront pas pris en charge par la commune.

Le conseil est favorable à ces propositions

Une délibération sera prise après aval du Comité Social Territorial

10.2. Mouvements de personnel : suppression /création/ modification de postes, SIVOS et Agence Postale

Mme Marielle ROY ayant demandé à quitter la collectivité pour Chatillon et un emploi direct au SIVOS, il convient d'entériner les modifications de postes suivantes en vue de son remplacement :

- Suppression d'un poste d'agent administratif principal 1^{ère} classe à 30 h/ semaine
 - Création d'un poste d'adjoint administratif 2nde classe pour 17h30 /semaine
 - Augmentation du poste d'adjoint administratif 2nde classe de Corinne Hubert de 2h / semaine
- Mme Martine ALGOETH sera embauchée à compter du 16 juin pour assurer la gestion de l'agence postale et l'accueil du public.

Les horaires de l'Agence postale peuvent être modifiés avec une ouverture potentielle le matin, ou un horaire plus long un après-midi par semaine en fonction des besoins identifiés.

Ce sera aussi l'occasion de réfléchir au fonctionnement du tiers lieu et éventuel déplacement de l'agence postale.

Les arrêtés et délibérations seront pris

11. Communauté de communes Terre d'Emeraude

Répartition des délégués communautaires :

Les communes doivent statuer l'année précédant le renouvellement des conseils municipaux sur la répartition des délégués des organes délibérant des EPCI à fiscalité propre, soit en constituant un accord local à la majorité qualifiée des communes de l'EPCI (50 % de la population et 2/3 des communes ou 2/3 de la population et 50 % des communes) soit en maintenant la répartition de droit commun.

Pour notre EPCI la répartition de droit commun entrainera 1 délégué supplémentaire pour Val Suran et le conseil communautaire sera de 117 délégués, un accord local peut également être fait.

Le conseil propose de garder la répartition de droit commun.

Conférence des maires le 27 juin à Orgelet sur le thème de l'Agriculture

Prochain conseil communautaire le 9 juillet

12. Questions diverses

Lecture des circulaires préfectorales

Commentaire sur les derniers textes ou projets de loi sur les collectivités locales

Lecture de divers courriers et mails reçus : demandes de subventions qui seront traitées à l'automne (peuple solidaires, Association secrétaires de maire, maison des Familles/ semons l'espoir)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.